

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- QUORUM : 25 % des membres, incluant les abstentions;
- JOURNÉES DE VOTE: maximum cinq pour atteindre le quorum;
- INSTANCE DÉCISIONNELLE : position considérée comme étant adoptée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVCM) ou rejetée selon la majorité définie ci-dessous et une participation telle que prévue ci-dessus;
- MAJORITÉ : simple excluant les abstentions;
- COMITÉS PARTISANS : respect du Chapitre 3 *La tenue d'un référendum dans un collège ou une université* du *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q.: un comité pour l'Alliance pour la santé étudiante québécoise (ASEQ) et un comité pour le groupe Major, chacun de ces comités désignant un.e représentant.e qui sera le contact de la Direction du scrutin définie plus bas;
- LIMITE DE DÉPENSES : égale pour chaque comité partisan, avec un maximum de mille dollars (1.000,00 \$) par comité (estimation des impressions de dépliants, macarons, ...) avec remise d'un état de compte avant le jeudi 14 décembre 2017, midi.

# QUESTIONS RÉFÉRENDAIRES

- CONSIDÉRANT l'appel d'offres formel lancé le mercredi 08 novembre 2017, par la Table de concertation A17-04;
- CONSIDÉRANT les deux soumissions conformes reçues avant la date de tombée du vendredi 24 novembre 2017 à 17 h 00;
- **Il est proposé que les questions référendaires soient les suivantes :**
  - Acceptez-vous que votre association, l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) souscrive à un régime d'assurances collectives pour l'ensemble de ses membres avec possibilité de retrait sans conditions à l'intérieur d'un délai prescrit annuellement?
  - Nonobstant votre réponse à la question précédente, auquel des régimes entre les trois proposés par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) et les deux proposés par le Groupe Major souhaiteriez-vous que l'AGECVM adhère?

# CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- Il est proposé que le calendrier de la consultation soit le suivant :
  - Jeudi 30 novembre 2017:  
premier jour de la campagne référendaire  
(kiosques dans le hall du 3<sup>ème</sup> entre 10h00 et 20h00);
  - Mercredi 06 décembre 2017:  
dernier jour de la campagne référendaire  
(kiosques dans le hall du 3<sup>ème</sup> entre 10h00 et 20h00);
  - Jeudi 07 décembre 2017:  
premier jour de scrutin par Omnivox;
  - Mercredi 13 décembre 2017:  
dernier jour de scrutin par Omnivox;
  - Jeudi 14 décembre 2017, 16h00:  
dévoilement des résultats.

# DIRECTION DU SCRUTIN

- Il est proposé d'élire, conformément à la Charte, article 3.9, et au *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q., un.e directeur.trice de scrutin qui sera assisté par le secrétariat de l'AGECVM, et qui aura pour mission de:
  - a) Veiller à la création de comités de l'ASEQ et du Groupe Major;
  - b) Convenir avec le Cégep du Vieux Montréal de la liste électorale;
  - c) Recevoir les plaintes et faire enquête, si jugé nécessaire;
  - d) Contrôler toutes les dépenses de chaque camp;
  - e) Faire ou faire exécuter par un tiers toute publicité non partisane jugée nécessaire;
  - f) Établir toute règle de la consultation non prévue à la présente annexe ou au contrat de la consultation s'il existe;
  - g) Accomplir toute autre tâche inhérente au bon fonctionnement de la consultation;
  - h) Informer les membres de l'énoncé de la question faisant l'objet de la consultation, des dates de vote, et du résultat de la consultation;
  - i) Rester neutre durant toute la période de la consultation;
  - j) Faire rapport et effectuer des recommandations, s'il y a lieu, sur le déroulement de la consultation au Bureau exécutif.

# MODE DE SCRUTIN ET DISPOSITIONS FINALES

- CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir permettre à tous les membres de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) de s'exprimer sur la question;
- CONSIDÉRANT que la charte de l'AGECVM n'exclut pas le vote électronique et que le *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.Q. le propose même comme manière de voter.
- **Il est proposé que le mode de scrutin soit par vote électronique, via Omnivox.**
- Il est proposé que la Table de concertation mandate le Bureau exécutif pour établir d'éventuelles autres modalités référendaires.